

# Animation – Gestion de projet du secteur sportif

Option AAN – Activités aquatiques et natation

Objectif



- Formation en 1 an
- Formation non payante
- Préparation au BNSSA
- Préparation au PSE1
- Formation de 600 h en structure 420 h de cours
- Partenariat avec l'UNSS du département de l'Allier
- Partenariat avec le CREPS de VICHY
- Participation à l'organisation et l'animation d'évènements avec les structures locales



Préparer à la conduite de projets sportifs (animation, compétition) et plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux

Natation de course • Natation synchronisée Plongeon • Waterpolo • Nages avec palmes



# Public concerné

- Être titulaire d'un baccalauréat professionnel prioritairement du secteur tertiaire dans les spécialités relatives à la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, les métiers de la sécurité, les services de proximité et vie locale
- Avoir un intérêt pour les activités physiques sportives constitue un atout majeur pour la réussite
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- Satisfaire à un niveau d'exigence technique et sécuritaire qui correspond au niveau de compétences attendues à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat professionnel dans les activités sportives
- Disposer d'un bon niveau natation (Épreuve de sauvetage aquatique, nage en apnée, nage avec palmes...)
- Disposer de qualités de réflexion d'expression orale et écrite

# Admission

Les bacheliers intéressés peuvent poser leur candidature sur la plateforme **Parcoursup**, dans la rubrique "Par types de formation", catégorie "Métiers du sport".

Clubs sportifs - Comités départementaux Ligue ou direction régionale

Centres de formation professionnels de clubs

Espaces aquatiques, Thalassothérapie

Centres, clubs de loisirs, de remise en forme, d'entretien.

Complexes hôteliers, Hôtellerie de plein air. CSE : comités sociaux et économiques. EPHAD. Structures d'accueil pour public en situation de handicap

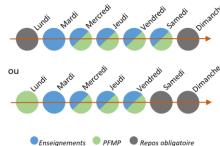
Municipalités - Départements - Régions École publiques - EPLE

# **Alternance**

La semaine hebdomadaire est de 35 h dans le respect de la législation sur le travail.

heures d'enseignement qui se déroulent du mardi au vendredi,

périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui complètent l'emploi du temps sur la semaine



Les PFMP peuvent se dérouler au sein de toutes structures publiques ou privées, clubs sportifs.

- 5 h Gestion de Projets
- 3 h Biologie, secourisme
- Théorie de la pédagogie de la didactique des activités physiques
- 1h Accompagnement et suivi de stage
- Pratiques physiques qui recouvre des activités aquatiques, de natation et de bien être et de pleine nature

# Contenu

17 h

La formation est organisée autour de 3 domaines de professionnalisation :

- → Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice.
- → Mise en oeuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- → Participation à la gestion des projets de la structure

### Formation qualifiante en plus

PSE 1

**BNSSA** 

# Certification

La validation de la mention complémentaire s'effectue en contrôle en cours de formation (CCF).

Le titulaire de la MC AG2S devra obtenir une des attestations de formation relative au secourisme et plus particulièrement le **PSE 1**.

#### Certification complémentaire

le BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique)

3 des 5 spécialités lors de l'épreuve pratique (natation de course, natation synchronisée, plongeon, waterpolo et nage avec palmes) et un test de 400 m nage libre à réaliser en moins de 8 minutes.

### Cette MC permet d'obtenir l'équivalence de l'UC1 et UC2 du BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de

l'éducation populaire et du sport).

# Débouchés

Le titulaire de la MC AG2S exerce ses fonctions au sein des structures types collectivités locales, associations sportives ou promouvant les activités physiques et sportives (bases de loisir, hôtellerie de plein air, thermalisme ...).

Elle recouvre des emplois portant sur l'animation d'activités et la gestion de projets.

La MC constitue un premier palier vers l'obtention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».





#### Référents:

Séverine RIBERON severine.riberon@ac-clermont.fr

Laurent ROBIN - 07 52 05 03 43 laurent.robin@ac-clermont.fr





